



Fédération Syndicale Unitaire  
Section de la Meuse

Verdun, le 02 Avril 2021

À  
**Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Meuse**

Objet : Organisation des établissements pour la semaine à venir

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La FSU souhaite échanger avec vous sur les notions de respect des préconisations gouvernementales, de bon sens, de responsabilité et de confiance.

Ce mercredi, le gouvernement a pris des mesures et des décisions concernant l'Ecole. Il préconise de favoriser le travail à distance de chez soi et de ne pas se regrouper. Le recteur de l'Académie de Nancy-Metz a même affirmé ce jeudi à Verdun que « **la logique était qu'il y ait le moins de personnes possible dans les établissements** ». Le ministère l'a également confirmé lors d'une rencontre avec la FSU ce jeudi matin.

Or malgré les échanges de la FSU (qui demandait que les préconisations du gouvernement soient respectées), avec vous, l'IEN A et certains IEN, des consignes allant complètement à l'encontre de ces directives ont été transmises par les IEN aux directeurs et directrices :

**"Les enseignant(e)s et les AESH seront toutes et tous dans les écoles sur l'ensemble de la semaine en présence des enfants accueillis."**

**"Les enseignant(e)s assurent également la continuité pédagogique, de préférence à l'école."**

**"Les TM se rendent dans l'école où ils sont en remplacement."**

La FSU rappelle qu'il est nécessaire et primordial que les équipes pédagogiques s'organisent afin de pouvoir accueillir en présentiel les enfants de soignants et d'organiser le distanciel.

**La FSU réaffirme que l'ensemble des enseignant(e)s et AESH ne doivent pas être constraint(e)s à se regrouper dans les établissements dès le mardi 6 Avril contrairement aux propos de certains IEN.**

Le recteur de Nancy-Metz l'a évoqué hier: " **le nombre de personnels présents dans les établissements doit être réduit**". Pourquoi alors communiquer aux équipes des consignes contraires ? La FSU ne comprend pas et ne conçoit pas ces divergences de directives.

Les consignes doivent être claires et précises et doivent respecter les préconisations gouvernementales : accueillir les enfants de soignants et favoriser le travail à distance.

Que penser des consignes suivantes ?

Jeudi dans la journée et encore le soir à 18h lors de la visio directeurs/IEN de 18h : « **Les enseignant(e)s et les AESH seront toutes et tous dans les établissements sur l'ensemble de la semaine en présence des enfants accueillis** »

Vendredi matin vers 9h, mail envoyé par la DSDEN, reçu par les collègues directeurs dans certaines circonscriptions et transmis à des AESH dans certains collèges :

**« Les Personnels AESH doivent :**

- **Être présents dans les établissements pendant les périodes de cours en distanciel et les périodes de retour en classe pour contribuer à l'accompagnement à distance des élèves en situation de handicap. »**

Vendredi vers 11H55 : « **Les personnels AESH sont placées en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA), elles doivent :**

- **Se rapprocher de leur directeur/chef d'établissement pour connaître l'organisation et la mise en place de l'accompagnement à distance des élèves en situation de handicap pendant les périodes de cours à distance.**
- **Privilégier le télétravail »**

Ne peut-on pas être d'accord sur le fait qu'un AESH ne peut remplir ses missions dans un établissement scolaire (école, collège ou lycée) si le ou les élèves qu'il est censé accompagner ne sont pas présents ? S'agit-il de lui confier des tâches qui ne sont pas dans ses missions ? Si tel est le cas c'est inacceptable pour la FSU.

La période est difficile mais cela ne devrait pas autoriser à donner des consignes ou directives incohérentes qui laissent à penser à un poisson d'avril. L'Education Nationale doit fluidifier sa communication pour qu'elle soit claire et

efficace et ainsi regagner la confiance de ses personnels. Les enseignant.e.s, AESH et tous les personnels ont montré leur investissement quotidien depuis plus d'un an, ils n'ont rien à prouver.

La FSU réaffirme une fois de plus que l'Education Nationale doit respecter les préconisations gouvernementales et favoriser le travail à distance lorsque l'organisation interne de l'établissement est garantie. Ceci sera notre consigne syndicale !

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à notre entier dévouement au service de l'Éducation nationale et tout particulièrement des établissements scolaires meusiens.

Bien cordialement.

Sébastien Wagner, Kévin Quenescourt, Co-secrétaires départementaux de la FSU Meuse